

Département des affaires politiques

**Répertoire
de la
pratique
du
Conseil de sécurité**

Supplément 1975-1980



NATIONS UNIES

New York, 1998

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

ST/PSCA/1/Add.8

PUBLICATION DES NATIONS UNIES

Numéro de vente : F.86.VII.1

00900

ISBN 92-1-237003.9

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Introduction générale	xiii
Notes explicatives	xiv
Chapitre premier. — Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité	
NOTE LIMINAIRE	3
PREMIÈRE PARTIE. — RÉUNIONS (ARTICLES 1^{er} À 5)	
Note	3
**A. Débats relatifs à l'adoption ou à l'amendement des articles 1 ^{er} à 5	3
B. Cas spéciaux concernant l'application des articles 1 ^{er} à 5	3
DEUXIÈME PARTIE. — REPRÉSENTATION ET VÉRIFICATION DES POUVOIRS (ARTICLES 13 À 17)	
Note	3
**A. Débats relatifs à l'adoption ou à l'amendement des articles 13 à 17	4
B. Cas spéciaux concernant l'application des articles 13 à 17	4
TROISIÈME PARTIE. — PRÉSIDENTE (ARTICLES 18 À 20)	
Note	4
**A. Débats relatifs à l'adoption ou à l'amendement des articles 18 à 20	5
B. Cas spéciaux concernant l'application des articles 18 à 20	5
QUATRIÈME PARTIE. — SECRÉTARIAT (ARTICLES 21 À 26)	
Note	5
**A. Débats relatifs à l'adoption ou à l'amendement des articles 21 à 26	6
B. Cas spéciaux concernant l'application des articles 21 à 26	6
CINQUIÈME PARTIE. — CONDUITE DES DÉBATS (ARTICLES 27 À 36)	
Note	7
**A. Débats relatifs à l'adoption ou à l'amendement des articles 27 à 36	7
B. Cas spéciaux concernant l'application des articles 27 à 36	7
SIXIÈME PARTIE. — VOTE (ARTICLE 40)	
Note	11
**SEPTIÈME PARTIE. — LANGUES (ARTICLES 41 À 47)	
** Note	12
**A. Débats relatifs à l'adoption ou à l'amendement des articles 41 à 47	12
**B. Cas spéciaux concernant l'application des articles 41 à 47	12
HUITIÈME PARTIE. — PUBLICITÉ DES SÉANCES, PROCÈS-VERBAUX (ARTICLES 48 À 57)	
Note	12
**A. Débats relatifs à l'adoption ou à l'amendement des articles 48 à 57	12
B. Cas spéciaux concernant l'application des articles 48 à 57	12
**NEUVIÈME PARTIE. — ANNEXE AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR PROVISOIRE	
	13
Chapitre II. — Ordre du jour	
NOTE LIMINAIRE	17
**PREMIÈRE PARTIE. — DÉBATS RELATIFS À L'ADOPTION OU À L'AMENDEMENT DES ARTICLES 6 À 12	17

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Pages</i>
DEUXIÈME PARTIE. — L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE	
Note	17
**A. Article 6 : Distribution des communications du Secrétaire général	17
B. Article 7 : Etablissement de l'ordre du jour provisoire	17
**C. Article 8 : Communication de l'ordre du jour provisoire	18
**D. Article 12 : Communication de l'ordre du jour des réunions périodiques ..	18
TROISIÈME PARTIE. — ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (ARTICLE 9)	
Note	18
A. Procédure de vote concernant l'adoption de l'ordre du jour	18
1. Votes sur des points déterminés de l'ordre du jour provisoire	18
**2. Votes sur des propositions tendant à fixer ou à modifier l'ordre des questions	19
3. Votes sur l'adoption de l'ensemble de l'ordre du jour	19
B. Débats concernant :	
1. Les conditions requises pour l'inscription d'une question à l'ordre du jour	19
**2. L'effet de l'inscription d'une question à l'ordre du jour	20
C. Autres délibérations concernant l'adoption de l'ordre du jour	20
1. Ordre de la discussion des points de l'ordre du jour	20
**2. Portée des questions inscrites à l'ordre du jour eu égard à celle de la discussion	21
3. Libellé des points de l'ordre du jour	21
QUATRIÈME PARTIE. — L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DONT LE CONSEIL DE SÉCURITÉ EST SAISI (ARTICLES 10 ET 11)	
Note	21
**A. Article 10	22
B. Article 11	22
Maintien ou suppression de questions énumérées dans les exposés succincts du Secrétaire général concernant les questions dont le Conseil de sécurité est saisi	22
Chapitre III. — Participation aux délibérations du Conseil de sécurité	
NOTE LIMINAIRE	29
PREMIÈRE PARTIE. — CONDITIONS DANS LESQUELLES DES INVITATIONS À PARTICIPER AUX DÉBATS PEUVENT ÊTRE ADRESSÉES	
Note	29
**A. Cas de personnes invitées à titre individuel	30
B. Cas de représentants d'organes ou d'organes subsidiaires de l'ONU	30
C. Cas d'Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies	31
1. Lorsque l'Etat Membre a appelé l'attention du Conseil de sécurité sur :	
a) Une question conformément au paragraphe 1 de l'Article 35 de la Charte	31
**b) Dans le cas d'Etats Membres de l'ONU en tant que représentants d'organisations internationales autres que l'Organisation des Nations Unies	34
**c) Une question qui n'est ni un différend ni une situation	34
2. Lorsque les intérêts d'un Etat Membre ont été considérés comme étant spécifiquement en cause	34
a) Invitations à participer aux discussions sans droit de vote	34
**b) Invitation à présenter des exposés écrits	53
**3. Invitations refusées	53
D. Cas d'Etats non membres et autres invitations	53
1. Invitations prévues à l'Article 32 de la Charte	53
2. Invitations prévues à l'article 39 du règlement intérieur provisoire	53

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	Pages
3. Invitations non prévues à l'Article 32 de la Charte ou à l'article 39 du règlement intérieur provisoire	56
a) Limitées au point de l'ordre du jour	56
b) Non limitées au point de l'ordre du jour	56
**4. Invitations refusées	58
**DEUXIÈME PARTIE. — ÉTUDE DES TERMES ET DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 32 DE LA CHARTE	58
TROISIÈME PARTIE. — PROCÉDURE AYANT TRAIT À LA PARTICIPATION DE REPRÉSENTANTS INVITÉS	
Note	58
**A. Phase des débats durant laquelle les Etats Membres invités peuvent être entendus	59
**B. Durée de la participation	59
**C. Limitations de procédure	59
**1. Ordre dans lequel les représentants sont invités à prendre la parole	59
**2. Dépôt de motions d'ordre par des représentants invités	59
**3. Dépôt de propositions ou projets de résolution par des représentants invités	59
**D. Limitations touchant les questions que les représentants invités peuvent discuter	59
**1. Adoption de l'ordre du jour	59
**2. Envoi d'invitations	59
**3. Renvoi à une date ultérieure de l'étude d'une question	59
**4. Autres questions	59
**E. Conséquences de l'envoi d'invitations	59
Chapitre IV. — Vote	
NOTE LIMINAIRE	64
PREMIÈRE PARTIE. — DISTINCTION ENTRE LES QUESTIONS DE PROCÉDURE ET LES AUTRES QUESTIONS	
A. Cas où le vote a indiqué qu'il s'agissait d'une question de procédure	64
1. Inscription d'une question à l'ordre du jour	64
** 2. Ordre des questions inscrites à l'ordre du jour	64
** 3. Ajournement de l'examen d'un point de l'ordre du jour	65
** 4. Suppression d'un point de la liste des questions dont le Conseil de sécurité est saisi	65
** 5. Décisions du Président du Conseil de sécurité	65
** 6. Suspension d'une séance	65
** 7. Ajournement d'une séance	65
8. Invitations à participer aux débats	65
** 9. Conduite des débats	66
10. Convocation d'une session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale	66
B. Cas où le vote a indiqué qu'il ne s'agissait pas d'une question de procédure ...	66
1. Cas relatifs à des questions examinées par le Conseil de sécurité en sa qualité d'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales	66
2. Cas relatifs à d'autres questions examinées par le Conseil de sécurité	67
a) Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies	67
**b) Nomination du Secrétaire général	67
**DEUXIÈME PARTIE. — DÉBATS DU CONSEIL DE SÉCURITÉ TOUCHANT LE VOTE SUR LE POINT DE SAVOIR SI LA QUESTION CONSIDÉRÉE ÉTAIT OU NON UNE QUESTION DE PROCÉDURE AU SENS DU PARAGRAPHE 2 DE L'ARTICLE 27 DE LA CHARTE	
**A. Débats du Conseil de sécurité dans les cas de vote sur la "question préliminaire"	67

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Pages</i>
**B. Débats concernant les procédures relatives au vote sur la "question préliminaire"	67
** 1. Examen de l'ordre dans lequel il y a lieu de mettre aux voix la question elle-même et la question de savoir si elle relève de la procédure	67
** 2. Débats sur le point de savoir si la décision établissant qu'une question relève de la procédure constitue elle-même une décision de procédure	67
** 3. Débats concernant le recours à l'article 30 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité pour déterminer si une question relève de la procédure	67
TROISIÈME PARTIE. — L'ABSTENTION, LA NON-PARTICIPATION OU L'ABSENCE EU ÉGARD AUX DISPOSITIONS DU PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE 27 DE LA CHARTE	
A. Abstention obligatoire	67
** 1. Cas où l'abstention de membres était motivée par la réserve inscrite au paragraphe 3 de l'Article 27	67
2. Débats concernant l'abstention en vertu de la réserve inscrite au paragraphe 3 de l'Article 27	67
B. Abstention volontaire, non-participation ou absence eu égard au paragraphe 3 de l'Article 27	68
1. Quelques cas où l'abstention ou la non-participation de membres permanents a été motivée par d'autres raisons que la réserve inscrite au paragraphe 3 de l'Article 27	68
** 2. Débats concernant la pratique de l'abstention volontaire, de la non-participation ou de l'absence de membres permanents, eu égard au paragraphe 3 de l'Article 27	71
QUATRIÈME PARTIE. — L'ADOPTION DE RÉOLUTIONS OU DE DÉCISIONS PAR CONSENSUS OU SANS QU'IL SOIT PROCÉDÉ À UN VOTE	
A. Cas où le Conseil de sécurité a adopté des résolutions par consensus	71
B. Cas où le Conseil de sécurité a adopté des résolutions sans procéder à un vote	71
C. Cas où les décisions du Conseil de sécurité ont été communiquées au moyen de déclarations du Président à la suite d'un accord intervenu entre les membres du Conseil à l'occasion de consultations	71
1. Déclarations approuvées par tous les membres du Conseil de sécurité	71
a) Déclarations consignées au procès-verbal des séances du Conseil de sécurité	71
b) Déclarations communiquées uniquement sous couvert de documents du Conseil de sécurité	72
2. Déclarations approuvées par le Conseil de sécurité, certains membres s'en dissociant	72
Chapitre V. — Organes subsidiaires du Conseil de sécurité	
NOTE LIMINAIRE	75
PREMIÈRE PARTIE. — CIRCONSTANCES DANS LESQUELLES LE CONSEIL DE SÉCURITÉ A CRÉÉ DES ORGANES SUBSIDIAIRES OU DANS LESQUELLES IL A ÉTÉ PROPOSÉ D'EN CRÉER	
Note	75
A. Organes subsidiaires appelés à se réunir hors du Siège de l'Organisation pour la commodité de leurs travaux	79
1. Organes subsidiaires créés	79
**2. Organes subsidiaires dont la création a été proposée mais qui n'ont pas été créés	89
B. Organes subsidiaires non appelés à se réunir hors du Siège de l'Organisation pour la commodité de leurs travaux	89
1. Organes subsidiaires créés	89
**2. Organes subsidiaires dont la création a été proposée mais qui n'ont pas été créés	90

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	Pages
**DEUXIÈME PARTIE. — DÉBATS RELATIFS AUX PROCÉDURES CONCERNANT LES ORGANES SUBSIDIAIRES	
**A. Débats relatifs à la procédure de création d'organes subsidiaires	90
**B. Débats relatifs à la procédure de consultation entre les membres permanents	90
**C. Débats relatifs à la procédure de délégation de pouvoirs	90
**D. Débats relatifs à la procédure de modification d'un mandat	90
**E. Débats relatifs à la procédure mettant fin à un mandat	90
Chapitre VI. — Relations avec les autres organes des Nations Unies	
NOTE LIMINAIRE	93
PREMIÈRE PARTIE. — RELATIONS AVEC L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	
Note	93
A. Pratique et méthodes ayant trait à l'Article 12 de la Charte	93
B. Pratique et méthodes ayant trait à la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale	94
**C. Renvoi à l'Assemblée générale en vertu de la résolution 377 A (V) d'une question examinée par le Conseil de sécurité	95
D. Pratique et méthodes ayant trait aux Articles de la Charte prévoyant des recommandations du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale	95
1. Nomination du Secrétaire général	95
**2. Conditions d'adhésion au Statut de la Cour internationale de Justice ...	95
**3. Conditions dans lesquelles des Etats non membres de l'ONU mais parties au Statut de la Cour internationale de Justice peuvent participer à l'amendement du Statut	95
**4. Conditions auxquelles un Etat non membre, partie au Statut, peut prendre part à l'élection des membres de la Cour internationale de Justice	95
E. Pratique et méthodes ayant trait à l'élection de membres de la Cour internationale de Justice	95
F. Relations avec les organes subsidiaires créés par l'Assemblée générale ...	96
1. Communications émanant des organes subsidiaires créés par l'Assemblée générale	102
a) Communications émanant du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	102
b) Communications émanant du Comité spécial contre l'apartheid ..	104
c) Communications émanant du Conseil des Nations Unies pour la Namibie	107
d) Communications émanant du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	109
2. Participation de représentants des organes subsidiaires de l'Assemblée générale	110
3. Résolutions adoptées par le Conseil de sécurité comportant des références aux organes subsidiaires de l'Assemblée générale	111
G. Recommandations adressées par l'Assemblée générale sous forme de résolutions	112
H. Rapports du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale	115
**DEUXIÈME PARTIE. — RELATIONS AVEC LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL	116
TROISIÈME PARTIE. — RELATIONS AVEC LE CONSEIL DE TUTELLE	
**A. Procédure suivie en vertu du paragraphe 3 de l'Article 83 pour l'application des Articles 87 et 88 de la Charte aux zones stratégiques sous tutelle	116
B. Communication de questionnaires et rapports au Conseil de sécurité par le Conseil de tutelle	116
**QUATRIÈME PARTIE. — RELATIONS AVEC LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE	116
**CINQUIÈME PARTIE. — RELATIONS AVEC LE COMITÉ D'ÉTAT MAJOR	116

TABLE DES MATIÈRES (suite)

Pages

Chapitre VII. — Pratiques relatives aux recommandations adressées à l'Assemblée générale en ce qui concerne les Membres de l'Organisation des Nations Unies		
NOTE LIMINAIRE	119	
PREMIÈRE PARTIE. — TABLEAU DES DEMANDES D'ADMISSION (1972-1974) ET DES MESURES PRISES À LEUR SUJET PAR LE CONSEIL DE SÉCURITÉ ET L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE		
Note	119	
A. Demandes d'admission recommandées par le Conseil de sécurité	119	
B. Demandes d'admission qui n'ont pas obtenu la recommandation du Conseil de sécurité	119	
C. Discussion de la question au Conseil de 1975 à 1980	120	
D. Demandes d'admission en suspens au 1 ^{er} janvier 1975	120	
E. Demandes d'admission présentées entre le 1 ^{er} janvier 1975 et le 31 décembre 1980	120	
F. Votes au Conseil de sécurité sur des projets de résolution et des amende- ments concernant des demandes d'admission à l'Organisation des Nations Unies (1975-1980)	121	
G. Votes à l'Assemblée générale sur les projets de résolution concernant des recommandations du Conseil de sécurité pour l'admission à l'Organisation des Nations Unies (1975-1980)	122	
DEUXIÈME PARTIE. — DÉBATS RELATIFS À L'ADOPTION OU À L'AMENDEMENT DES ARTICLES 58 À 60 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR PROVISOIRE		
Note	123	
TROISIÈME PARTIE. — PRÉSENTATION DES DEMANDES D'ADMISSION		
Note	123	
QUATRIÈME PARTIE. — RENVOI DES DEMANDES D'ADMISSION AU COMITÉ D'ADMIS- SION DE NOUVEAUX MEMBRES		
Note	123	
A. Avant la présentation d'une recommandation ou d'un rapport à l'Assemblée générale	123	
**1. Demandes d'admission renvoyées au Comité par le Président	123	
**2. Demandes d'admission renvoyées au Comité par décision du Conseil de sécurité	123	
3. Demandes d'admission examinées par le Conseil de sécurité sans renvoi au Comité	123	
**4. Demandes d'admission examinées de nouveau par le Conseil de sécu- rité après renvoi au Comité	123	
**B. Après renvoi de la demande d'admission au Conseil de sécurité par l'Assem- blée générale pour nouvel examen	123	
**CINQUIÈME PARTIE. — PROCÉDURE SUIVIE PAR LE CONSEIL DE SÉCURITÉ DANS L'EXAMEN DES DEMANDES D'ADMISSION		
**A. Examen de demandes d'admission	124	
**1. Ordre d'examen des demandes d'admission	124	
**2. Documentation présentée au Conseil de sécurité	124	
**B. Votes sur les demandes d'admission	124	
SIXIÈME PARTIE. — RÔLE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET RÔLE DU CONSEIL DE SÉCU- RITÉ		124
SEPTIÈME PARTIE. — PRATIQUES RELATIVES À L'APPLICABILITÉ DES ARTICLES 5 ET 6 DE LA CHARTE		
Note	124	

TABLE DES MATIÈRES (suite)

Pages

Chapitre VIII. — Examen des questions relevant de la responsabilité du Conseil à l'égard du maintien de la paix et de la sécurité internationales

NOTE LIMINAIRE	127
PREMIÈRE PARTIE. — TABLE ANALYTIQUE DES MESURES ADOPTÉES PAR LE CONSEIL DE SÉCURITÉ	
Note	128
DEUXIÈME PARTIE	
La situation à Chypre	146
Questions relatives au Moyen-Orient	165
A. La situation au Moyen-Orient	165
B. Le problème du Moyen-Orient, y compris la question palestinienne	207
C. Demande du Pakistan et de la République arabe libyenne en vue de l'examen de la grave situation résultant des récents événements dans les territoires arabes occupés	211
D. La situation dans les territoires arabes occupés	213
E. Question de l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables	232
La situation en Namibie	242
La situation concernant le Sahara occidental	263
La situation à Timor	268
Lettre, en date du 12 décembre 1975, du représentant permanent de l'Islande auprès de l'Organisation des Nations Unies	274
La situation aux Comores	275
Communications de la France et de la Somalie concernant l'incident du 4 février 1976	278
Demande présentée par le Mozambique conformément à l'Article 50 de la Charte des Nations Unies à propos de la situation résultant de la décision prise par ce pays d'imposer des sanctions contre la Rhodésie du Sud	279
Plainte du Kenya, au nom du Groupe des Etats africains à l'Organisation des Nations Unies, concernant l'acte d'agression perpétré par l'Afrique du Sud contre la République populaire d'Angola	281
La situation en Rhodésie du Sud	285
La situation en Afrique du Sud : massacres et actes de violence commis par le régime d'apartheid en Afrique du Sud à Soweto et dans d'autres régions ..	306
Plainte du Premier Ministre de Maurice, Président en exercice de l'OUA, concernant un "acte d'agression" commis par Israël contre l'Ouganda	308
Plainte de la Zambie contre l'Afrique du Sud	312
Plainte de la Grèce contre la Turquie	316
Plainte du Lesotho contre l'Afrique du Sud	317
Plainte du Gouvernement du Botswana contre le régime illégal de la Rhodésie du Sud concernant les violations de son intégrité territoriale	321
Plainte du Bénin	325
La question de l'Afrique du Sud	330
Plainte du Mozambique	343
Plainte du Tchad	347
Plainte de la Zambie	349
Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud	354
Télégramme, en date du 3 janvier 1979, du Vice Premier-Ministre chargé des affaires étrangères du Kampuchea démocratique	362
La situation en Asie du Sud-Est et ses incidences sur la paix et la sécurité internationales	365
Lettres, en date des 13 et 15 juin 1979, du représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies	366
Lettre, en date du 25 novembre 1979, du Secrétaire général et lettre, en date du 22 décembre 1979, du représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies	368
Lettre, en date du 3 janvier 1980, des représentants permanents de 52 Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies concernant l'Afghanistan ..	373
Lettre, en date du 1 ^{er} septembre 1980, du représentant permanent de Malte auprès de l'Organisation des Nations Unies	376
La situation entre l'Iran et l'Iraq	377

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Pages</i>
Chapitre IX. — Décisions prises dans l'exercice d'autres fonctions et pouvoirs	
Note	385
Plainte du Premier Ministre de Maurice, président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, au sujet de l'"acte d'agression" commis par Israël contre la République de l'Ouganda	385
Chapitre X. — Examen des dispositions du Chapitre VI de la Charte	
NOTE LIMINAIRE	389
PREMIÈRE PARTIE. — EXAMEN DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 33 DE LA CHARTE	
Note	389
DEUXIÈME PARTIE. — EXAMEN DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 34 DE LA CHARTE	
Note	396
TROISIÈME PARTIE. — EXAMEN DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 35 DE LA CHARTE	
Note	400
Tableau récapitulatif des questions soumises au Conseil de sécurité de 1975 à 1980	403
QUATRIÈME PARTIE. — EXAMEN DES DISPOSITIONS DES ARTICLES 36, 37 ET 38 ET DU CHAPITRE VI EN GÉNÉRAL	
Note	417
Chapitre XI. — Examen des dispositions du Chapitre VII de la Charte	
NOTE LIMINAIRE	421
PREMIÈRE PARTIE. — EXAMEN DES DISPOSITIONS DES ARTICLES 39 À 42 DE LA CHARTE	
Note	422
DEUXIÈME PARTIE. — EXAMEN DES DISPOSITIONS DES ARTICLES 43 À 47 DE LA CHARTE	
Note	430
TROISIÈME PARTIE. — EXAMEN DES DISPOSITIONS DES ARTICLES 48 À 51 DE LA CHARTE	
Note	430
QUATRIÈME PARTIE. — EXAMEN DES DISPOSITIONS DU CHAPITRE VII DE LA CHARTE EN GÉNÉRAL	
Note	432
Chapitre XII. — Examen des dispositions d'autres Articles de la Charte	
NOTE LIMINAIRE	437
PREMIÈRE PARTIE. — EXAMEN DES DISPOSITIONS DU PARAGRAPHE 2 DE L'ARTICLE PREMIER DE LA CHARTE	
Note	437
DEUXIÈME PARTIE. — EXAMEN DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 2 DE LA CHARTE	
A. Paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte	
Note	438
B. Paragraphe 5 de l'Article 2 de la Charte	
Note	447
C. Paragraphe 6 de l'Article 2 de la Charte	
Note	448
D. Paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte	
Note	448

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Pages</i>
TROISIÈME PARTIE. — EXAMEN DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 24 DE LA CHARTE	
Note	450
QUATRIÈME PARTIE. — EXAMEN DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 25 DE LA CHARTE	
Note	451
CINQUIÈME PARTIE. — EXAMEN DES DISPOSITIONS DU CHAPITRE VIII DE LA CHARTE	
Note	453
**A. Communications du Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine	453
B. Communications du Secrétaire général de l'Organisation des Etats américains	453
C. Communications d'Etats parties à des différends ou impliqués dans des situations	454
D. Communications d'autres Etats concernant des questions portées devant des organismes régionaux	454
**SIXIÈME PARTIE. — EXAMEN DES DISPOSITIONS DU CHAPITRE XII DE LA CHARTE ...	455
SEPTIÈME PARTIE. — EXAMEN DES DISPOSITIONS DU CHAPITRE XVI DE LA CHARTE	
Note	455
**HUITIÈME PARTIE. — EXAMEN DES DISPOSITIONS DU CHAPITRE XVII DE LA CHARTE ...	455

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le présent volume constitue le huitième *Supplément* au *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité, 1946-1951*, paru en 1954. Il porte sur les débats du Conseil de sécurité de la 1813^e séance, tenue le 20 février 1975, à la 2261^e séance, tenue le 19 décembre 1980. Des volumes supplémentaires portant sur les séances ultérieures seront publiés à des intervalles appropriés.

Afin qu'il soit plus facile de trouver la pratique que, pour telle ou telle question, le Conseil de sécurité a suivie pendant toute la période sur laquelle portent les neuf volumes, on a, en général, conservé dans le présent *Supplément* les rubriques sous lesquelles les pratiques et procédures du Conseil étaient classées dans le premier volume. Les questions dont le Conseil n'a pas repris l'examen pendant cette période sont indiquées par deux astérisques (**).

Les méthodes employées et les principes observés pour préparer ce *Supplément* sont ceux qui ont servi à établir le premier volume du *Répertoire*. On en trouve l'énoncé dans l'introduction générale à ce premier volume. Le *Répertoire* expose les faits et, en présentant les résultats d'une étude empirique de la procédure du Conseil de manière à faciliter les références, il constitue avant tout un guide de la pratique du Conseil.

Comme on l'a signalé dans le premier volume, le *Répertoire* ne vise nullement à remplacer les procès-verbaux du Conseil de sécurité, seul compte rendu complet et autorisé des délibérations du Conseil. Les rubriques employées pour fournir des renseignements ne signifient pas qu'il existe des procédures ou des pratiques autres que celles qui ont été établies clairement et incontestablement par le Conseil lui-même. Le Conseil de sécurité reste toujours, dans le cadre de la Charte, « maître de sa procédure ». Le *Répertoire* aura atteint son but si le lecteur, grâce aux rubriques descriptives sous lesquelles les renseignements sont présentés, est en mesure de retrouver les débats pertinents afin de tirer ses propres conclusions touchant la pratique du Conseil.

Lorsqu'il y avait lieu, on a donné le détail des décisions du Conseil dans les aperçus des débats qui composent le présent volume. On a continué à employer le terme « décision » pour indiquer non seulement les « décisions » qui sont mentionnées expressément dans les Articles de la Charte, mais aussi toutes les mesures importantes qu'a prises le Conseil, à la suite d'un vote ou autrement, au cours de l'examen d'une question.

Pour avoir les explications complètes sur l'agencement et la présentation des renseignements, le lecteur se reportera aux notes explicatives qui figuraient dans le premier volume du *Répertoire*. On s'est efforcé d'éviter de répéter inutilement ces explications dans le présent *Supplément*.

NOTES EXPLICATIVES

Les renvois aux procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité sont indiqués de la façon suivante :

Procès-verbaux officiels : 2199^e séance, par. 49.

Les documents du Conseil de sécurité sont désignés par leur numéro dans la série S/... Lorsque la référence indiquée est la référence S/..., c'est que ce texte n'est paru que sous forme miméographiée. Lorsque le document miméographié a été imprimé comme supplément aux documents officiels, le renvoi est indiqué de la façon suivante :

Exemple :

S/11659, *Doc. off., 30^e année, Suppl. janv.-mars 1975.*

Pour les documents qui n'apparaissent sous forme imprimée que dans les procès-verbaux officiels des séances, le numéro de la séance et le paragraphe ou la page sont indiqués.

Exemple :

S/12958, 2106^e séance, par. 34.

Les résolutions du Conseil de sécurité, publiées dans les volumes annuels des *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*, sont mentionnées selon le système adopté en 1964. Elles sont désignées par un numéro, suivi entre parenthèses de l'année de leur adoption.

Exemple :

Résolution 373 (1975).

Les renvois aux documents officiels de l'Assemblée générale et à leurs suppléments sont indiqués de la façon suivante :

Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Séances plénières, 3500^e séance, par. 3;

Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément n° 45 (A/32/45).

Dans le cas de résolutions de l'Assemblée générale :

Résolution 3363 (XXX) pour la période antérieure à 1976;

Résolution 31/159, conformément au système adopté en 1976.

A l'intérieur d'un chapitre, les renvois à un autre chapitre sont indiqués de la façon suivante :

Voir chap. XI, cas n° 3.

Les renvois à d'autres cas cités dans le même chapitre sont indiqués comme suit :

Voir cas n° 5.

Le premier volume du *Répertoire* porte le titre de *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité, 1946-1951*. Le présent volume porte le titre de *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité, Supplément 1975-1980*.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

On trouvera ci-après une liste des titres abrégés et officiels des questions inscrites à son ordre du jour que le Conseil de sécurité a examinées au cours de la période 1975-1980. Les titres abrégés ont été établis exclusivement aux fins du *Répertoire*, de manière à préciser, à l'intention du lecteur, la teneur de la question examinée. Ils n'ont donc pas un caractère officiel.

Titre abrégé

Situation à Chypre

Titre officiel

La situation à Chypre :

Lettre, en date du 17 février 1975, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11625)

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre (S/11717)

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre (S/11900 et Add.1)

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre (S/12093)

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre (S/12253 et Add.1)

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre (S/12342 et Add.1)

Lettre, en date du 26 août 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12387)

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre (S/12463 et Add.1)

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre (S/12723 et Add.1)

Titre abrégé	Titre officiel
Situation à Chypre (suite)	<p>Lettre, en date du 7 novembre 1978, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12918)</p> <p>Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre (S/12946 et Add.1)</p> <p>Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre (S/13369 et Add.1)</p> <p>Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre (S/13672 et Add.1)</p> <p>Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre (S/13972 et Add.1)</p> <p>Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre (S/14275 et Add.1)</p>
Situation au Moyen-Orient	<p>La situation au Moyen-Orient :</p> <p>Rapport du Secrétaire général sur la Force d'urgence des Nations Unies (S/11670)</p> <p>Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/11694)</p> <p>Rapport du Secrétaire général sur la Force d'urgence des Nations Unies (S/11758)</p> <p>Rapport du Secrétaire général sur la Force d'urgence des Nations Unies (S/11849)</p> <p>Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/11883 et Add.1)</p> <p>a) Lettre, en date du 3 décembre 1975, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11892)</p> <p>b) Lettre, en date du 3 décembre 1975, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11893)</p> <p>Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/12083 et Add.1)</p> <p>Rapport du Secrétaire général sur la Force d'urgence des Nations Unies (S/12212)</p> <p>Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/12235)</p> <p>Rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 31/62 de l'Assemblée générale relative à la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient (S/12290 et Corr.1)</p> <p>Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/12333)</p> <p>Rapport du Secrétaire général sur la Force d'urgence des Nations Unies (S/12453)</p> <p>Lettre, en date du 17 mars 1978, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12606)</p> <p>Lettre, en date du 17 mars 1978, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12607)</p> <p>Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité (S/12611)</p> <p>Lettre, en date du 1^{er} mai 1978, adressée par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité (S/12675)</p> <p>Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/12710)</p> <p>Rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (S/12845)</p> <p>La situation au Moyen-Orient¹</p> <p>Rapport du Secrétaire général sur la Force d'urgence des Nations Unies (S/12897)</p> <p>Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/12934)</p> <p>Rapport intérimaire du Secrétaire général, aux termes de la résolution 434 (1978) du Conseil de sécurité, sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (S/12929)</p> <p>Rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (S/13026 et Corr.1)</p>

¹ Le Conseil a abordé la question sans mention de documentation à son ordre du jour.

Titre abrégé	Titre officiel
Situation au Moyen-Orient (suite)	Rapport intérimaire du Secrétaire général, aux termes de la résolution 444 (1979) du Conseil de sécurité, sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (S/13258)
	Lettre, en date du 25 avril 1979, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13270)
	Lettre, en date du 7 mai 1979, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13301)
	Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/13350)
	Lettre, en date du 30 mai 1979, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13356)
	Rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (S/13384)
	Lettres, en date des 24 et 28 août 1979, adressées au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13516 et S/13520)
	Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/13637)
	Rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (S/13691)
	Lettre, en date du 10 avril 1980, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13885)
	Rapport spécial du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (S/13888 et Corr.1 et Add.1 à 3)
	Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/13957)
	Rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (S/13994)
	Lettre, en date du 28 mai 1980, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent par intérim du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13966)
	Lettre, en date du 1 ^{er} août 1980, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent par intérim du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/14084)
	Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/14263)
	Rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (S/14295)
Situation en Namibie	La situation en Namibie ¹
	La situation en Namibie :
	Lettre, en date du 16 décembre 1975, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/11918)
	Rapport présenté par le Secrétaire général aux termes du paragraphe 7 de la résolution 431 (1978) du Conseil de sécurité (S/12827)
	Rapport présenté par le Secrétaire général aux termes du paragraphe 7 de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité (S/12903)
	Lettre, en date du 24 octobre 1978, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Burundi auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12906)
	Lettre, en date du 1 ^{er} décembre 1978, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12945)
Admission de nouveaux Membres	Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies :
	Demande d'admission de la République du Sud Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies : note du Secrétaire général (S/11756)
	Demande d'admission de la République démocratique du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies : note du Secrétaire général (S/11761)
	Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres relatif aux demandes d'admission de la République du Sud Viet Nam et de la République démocratique du Viet Nam (S/11794)
	Demande d'admission de la République du Cap-Vert à l'Organisation des Nations Unies : note du Secrétaire général (S/11800)

<i>Titre abrégé</i>	<i>Titre officiel</i>
Admission de nouveaux Membres (<i>suite</i>)	Demande d'admission de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe à l'Organisation des Nations Unies : note du Secrétaire général (S/11804)
	Demande d'admission de la République populaire du Mozambique à l'Organisation des Nations Unies : note du Secrétaire général (S/11805)
	Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant les demandes d'admission de la République du Cap-Vert, de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et de la République populaire du Mozambique à l'Organisation des Nations Unies (S/11806)
	Demande d'admission de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à l'Organisation des Nations Unies : note du Secrétaire général (S/11823)
	Lettre, en date du 19 septembre 1975, adressée par le Président de l'Assemblée générale au Président du Conseil de sécurité (S/11826)
	Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à l'Organisation des Nations Unies (S/11829)
	Demande d'admission des Comores à l'Organisation des Nations Unies : note du Secrétaire général (S/11848)
	Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission des Comores à l'Organisation des Nations Unies (S/11850)
	Demande d'admission du Suriname à l'Organisation des Nations Unies : note du Secrétaire général (S/11884)
	Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission du Suriname à l'Organisation des Nations Unies (S/11891)
	Demande d'admission de la République populaire d'Angola à l'Organisation des Nations Unies : note du Secrétaire général (S/12064)
	Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission de la République populaire d'Angola à l'Organisation des Nations Unies (S/12109)
	Demande d'admission de la République des Seychelles à l'Organisation des Nations Unies : note du Secrétaire général (S/12164)
	Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission de la République des Seychelles à l'Organisation des Nations Unies (S/12177)
	Demande d'admission de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies : note du Secrétaire général (S/12183)
	Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies (S/12225)
	Lettre, en date du 15 novembre 1976, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents du Bénin, de la République arabe libyenne et de la République-Unie de Tanzanie (S/12230)
	Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission de la République populaire d'Angola à l'Organisation des Nations Unies (S/12234)
	Demande d'admission du Samoa occidental à l'Organisation des Nations Unies : note du Secrétaire général (S/12245)
	Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission du Samoa occidental à l'Organisation des Nations Unies (S/12249)
	Demande d'admission de la République de Djibouti à l'Organisation des Nations Unies : note du Secrétaire général (S/12257)
	Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission de la République de Djibouti à l'Organisation des Nations Unies (S/12259)
	Demande d'admission de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies : note du Secrétaire général (S/12183)
	Lettre, en date du 7 décembre 1976, adressée par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité (S/12252)
	Note du Secrétaire général (S/12361)
	Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies (S/12367)
	Demande d'admission des îles Salomon à l'Organisation des Nations Unies : note du Secrétaire général (S/12801)
	Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission des îles Salomon à l'Organisation des Nations Unies (S/12814)

<i>Titre abrégé</i>	<i>Titre officiel</i>
Admission de nouveaux Membres (<i>suite</i>)	<p>Demande d'admission du Commonwealth de la Dominique à l'Organisation des Nations Unies : note du Secrétaire général (S/12942)</p> <p>Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission du Commonwealth de la Dominique à l'Organisation des Nations Unies (S/12956)</p> <p>Demande d'admission de Sainte-Lucie à l'Organisation des Nations Unies : note du Secrétaire général (S/13530)</p> <p>Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission de Sainte-Lucie à l'Organisation des Nations Unies (S/13535)</p> <p>Demande d'admission de Saint-Vincent-et-Grenadines à l'Organisation des Nations Unies : note du Secrétaire général (S/13784)</p> <p>Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission de Saint-Vincent-et-Grenadines à l'Organisation des Nations Unies (S/13805)</p> <p>Télégramme, en date du 17 juillet 1980, adressé au Secrétaire général par le Premier Ministre du Zimbabwe (S/14064)</p> <p>Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission du Zimbabwe à l'Organisation des Nations Unies (S/14076)</p>
Examen du projet de rapport du Conseil à l'Assemblée générale	Examen du projet de rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale ²
Situation concernant le Sahara occidental	<p>La situation concernant le Sahara occidental :</p> <p>Lettre, en date du 18 octobre 1975, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11851)</p> <p>a) Rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 377 (1975) du Conseil de sécurité relative à la situation concernant le Sahara occidental (S/11863)</p> <p>b) Lettre, en date du 1^{er} novembre 1975, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente d'Espagne auprès des Nations Unies (S/11864)</p> <p>La situation concernant le Sahara occidental¹</p> <p>Lettre, en date du 6 novembre 1975, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente d'Espagne auprès des Nations Unies (S/11867)</p>
Election de cinq membres de la Cour internationale de Justice	<p>Election de cinq membres de la Cour internationale de Justice (S/11801 et Corr.1, S/11802 et Add.1 à 10, S/11802/Rev.1 et Add.1 et 2, S/11803)</p> <p>Election de cinq membres de la Cour internationale de Justice (S/12828 et Corr.1, S/12829 et S/12829/Rev.1 et Add.1, S/12830 et S/12830/Rev.1)</p>
La situation à Timor	<p>La situation à Timor :</p> <p>Lettre, en date du 7 décembre 1975, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11899)</p> <p>Rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 384 (1975) du Conseil de sécurité (S/12011)</p>
Question présentée par l'Islande	<p>Question présentée par l'Islande :</p> <p>Lettre, en date du 12 décembre 1975, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Islande auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11907)</p>
Le problème du Moyen-Orient (y compris la question palestinienne)	Le problème du Moyen-Orient, y compris la question palestinienne ¹
La situation aux Comores	<p>La situation aux Comores :</p> <p>a) Télégramme, en date du 28 janvier 1976, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Chef d'Etat des Comores (S/11953)</p> <p>b) Lettre, en date du 3 février 1976, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Guinée-Bissau auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11959)</p>

² Le Conseil procède annuellement à l'examen de son projet de rapport à l'Assemblée générale en séance privée. Le projet ne porte aucune cote.

<i>Titre abrégé</i>	<i>Titre officiel</i>
Communications de la France et de la Somalie concernant l'incident du 4 février 1976	Communications de la France et de la Somalie concernant l'incident du 4 février 1976 : a) Lettre, en date du 5 février 1976, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11961) b) Lettre, en date du 5 février 1976, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Somalie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11969)
Demande du Mozambique en vertu de l'Article 50 de la Charte	Demande présentée par le Mozambique en vertu de l'Article 50 de la Charte des Nations Unies concernant la situation créée à la suite de la décision du Mozambique d'imposer des sanctions à l'encontre de la Rhodésie du Sud en accord avec les décisions pertinentes du Conseil de sécurité : Télégramme, en date du 10 mars 1976, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères du Mozambique (S/12009)
Demande de la République arabe libyenne* et du Pakistan en vue de l'examen de la grave situation résultant de récents événements survenus dans les territoires arabes occupés	Demande de la République arabe libyenne et du Pakistan en vue de l'examen de la grave situation résultant de récents événements survenus dans les territoires arabes occupés : Lettre, en date du 19 mars 1976, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents de la République arabe libyenne et du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12017)
Plainte du Kenya relative à l'agression commise par l'Afrique du Sud contre l'Angola	Plainte du Kenya, présentée au nom du Groupe des Etats d'Afrique à l'Organisation des Nations Unies, relative à un acte d'agression perpétré par l'Afrique du Sud contre la République populaire d'Angola : Lettre, en date du 10 mars 1976, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12007)
Situation en Rhodésie du Sud	Question concernant la situation en Rhodésie du Sud : Rapport spécial du Comité du Conseil de sécurité créé en application de la résolution 253 (1968) concernant la question de la Rhodésie du Sud, sur les sanctions à l'encontre de la Rhodésie du Sud (S/11913) Deuxième rapport spécial du Comité du Conseil de sécurité créé en application de la résolution 253 (1968) concernant la question de la Rhodésie du Sud, sur les sanctions à l'encontre de la Rhodésie du Sud (S/12296) Lettre, en date du 23 septembre 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (S/12402) Lettre, en date du 1 ^{er} mars 1978, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Haute-Volta auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12578) Lettre, en date du 6 octobre 1978, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12885) Lettre, en date du 1 ^{er} mars 1978, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires (a.i.) de la Mission permanente de la Haute-Volta auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12578) Lettre, en date du 6 octobre 1978, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12885) Lettre, en date du 28 février 1979, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Guinée équatoriale auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13121) Lettre, en date du 26 avril 1979, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires (a.i.) de la Mission permanente de la Côte d'Ivoire auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13276) a) Lettre, en date du 12 décembre 1979, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13688) b) Lettre, en date du 14 décembre 1979, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Madagascar auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13693) c) Lettre, en date du 18 décembre 1979, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13698)

* La Jamahiriya arabe libyenne à compter du 2 avril 1977.

Titre abrégé	Titre officiel
Situation en Rhodésie du Sud (suite)	Lettre, en date du 25 janvier 1980, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires (a.i.) de la Mission permanente du Malawi auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13764)
Situation dans les territoires arabes occupés	<p>La situation dans les territoires arabes occupés :</p> <p>Lettre, en date du 3 mai 1976, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Egypte auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12066)</p> <p>Lettre, en date du 20 octobre 1976, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Egypte auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12218)</p> <p>Lettre, en date du 23 février 1979, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13115)</p> <p>Rapport de la Commission du Conseil de sécurité créée en application de la résolution 446 (1979) [S/13450 et Corr.1 et Add.1]</p> <p>a) Lettre, en date du 15 février 1980, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13801)</p> <p>b) Lettre, en date du 15 février 1980, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13802)</p> <p>Lettre, en date du 6 mai 1980, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13926)</p> <p>Lettre, en date du 16 mai 1980, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13941)</p> <p>Lettre, en date du 3 juin 1980, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13977)</p> <p>La situation dans les territoires arabes occupés¹</p>
Question de l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	<p>La question de l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien :</p> <p>Rapport du Comité créé par l'Assemblée générale en application de la résolution 3376 (XXX) [S/12090]</p> <p>Lettre, en date du 13 septembre 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (S/12399)</p> <p>Lettres, en date du 13 mars et du 27 juin 1979, adressées au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (S/13164 et S/13418)</p> <p>Lettre, en date du 6 mars 1980, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (S/13832)</p> <p>Lettre, en date du 24 mars 1980, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (S/13855)</p>
Situation en Afrique du Sud	<p>La situation en Afrique du Sud : massacres et actes de violence commis par le régime d'apartheid en Afrique du Sud à Soweto et dans d'autres régions</p> <p>a) Lettre, en date du 18 juin 1976, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents du Bénin, de la République arabe libyenne et de la République-Unie de Tanzanie (S/12100)</p> <p>b) Télégramme, en date du 18 juin 1976, adressé au Secrétaire général par le Président de la République démocratique de Madagascar</p>
Plainte de Maurice, président en exercice de l'OUA, concernant l'"acte d'agression" d'Israël contre l'Ouganda	<p>Plainte du Premier Ministre de Maurice, président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, concernant l'"acte d'agression" d'Israël contre la République d'Ouganda :</p> <p>a) Lettre, en date du 6 juillet 1976, adressée au Président du Conseil de sécurité, par le Sous-Secrétaire exécutif de l'Organisation de l'unité africaine (S/12126)</p> <p>b) Lettre, en date du 6 juillet 1976, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Mauritanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12128)</p> <p>c) Lettre, en date du 4 juillet 1976, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12123)</p>

<i>Titre abrégé</i>	<i>Titre officiel</i>
Plainte de Maurice <i>(suite)</i>	d) Lettre, en date du 5 juillet 1976, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires (a.i.) de la Mission permanente de l'Ouganda auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12124)
Plainte de la Zambie contre l'Afrique du Sud	Plainte de la Zambie contre l'Afrique du Sud : Lettre, en date du 19 juillet 1976, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires (a.i.) de la Mission permanente de la Zambie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12147) Lettre, en date du 8 avril 1980, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Zambie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13878)
Plainte de la Grèce contre la Turquie	Plainte de la Grèce contre la Turquie : Lettre, en date du 10 août 1976, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12167)
Nomination du Secrétaire général	Recommandations relatives à la nomination du Secrétaire général des Nations Unies ¹
Plainte du Lesotho contre l'Afrique du Sud	Plainte du Lesotho contre l'Afrique du Sud : Lettre, en date du 16 décembre 1976, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Lesotho auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12257) Note du Secrétaire général (S/12315)
Plainte du Botswana	Plainte du Gouvernement du Botswana contre le régime illégal de la Rhodésie du Sud concernant les violations de sa souveraineté nationale, selon les termes de la lettre, en date du 22 décembre 1976, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Botswana auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12262) Note du Secrétaire général (S/12307)
Plainte du Bénin*	Plainte du Bénin : a) Lettre, en date du 26 janvier 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires (a.i.) de la Mission permanente du Bénin auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12278) b) Lettre, en date du 4 février 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires (a.i.) de la Mission permanente de la Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12281) Rapport de la Mission spéciale du Conseil de sécurité en République populaire du Bénin constituée en vertu de la résolution 404 (1977) [S/12294 et Add.1] Lettre, en date du 4 novembre 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Bénin auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12437)
Question de l'Afrique du Sud	La question de l'Afrique du Sud : Lettre, en date du 9 mars 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12295) Lettre, en date du 20 octobre 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12420) Lettre, en date du 5 décembre 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la République-Unie du Cameroun auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12470) a) Lettre, en date du 25 janvier 1978, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents du Gabon, de Maurice et du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12538) b) Note du Secrétaire général (S/12536) Lettre, en date du 5 avril 1979, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Côte d'Ivoire auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13223) Lettre, en date du 14 septembre 1979, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Libéria auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13542) Lettre, en date du 29 mai 1980, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires (a.i.) de la Mission permanente du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13969)

* Connu sous la désignation de Dahomey jusqu'au 20 novembre 1975.

<i>Titre abrégé</i>	<i>Titre officiel</i>
Question de l'Afrique du Sud (<i>suite</i>)	Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 473 (1980) [S/14167 et Add.1]
	Rapport du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 421 (1977) concernant la question de l'Afrique du Sud sur les moyens permettant de rendre plus efficace l'embargo obligatoire sur les livraisons d'armes à l'Afrique du Sud (S/14179)
Plainte du Mozambique	Plainte du Mozambique : Lettre, en date du 22 juin 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12350 et Add.1)
Plainte du Tchad	Plainte du Tchad : Lettre, en date du 8 février 1978, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Tchad auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12553)
Plainte de la Zambie	Plainte de la Zambie : Lettre, en date du 9 mars 1978, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Zambie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12589) Lettre, en date du 22 novembre 1979, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Zambie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13636)
Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud	Plainte de l'Angola contre l'Afrique du Sud : Lettre, en date du 5 mai 1978, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12690) Lettre, en date du 16 mars 1979, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13176) Lettre, en date du 31 octobre 1979, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13595) Lettre, en date du 26 juin 1980, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/14022)
Télégramme en date du 3 janvier 1979 adressé par le Vice-Premier Ministre responsable des affaires étrangères du Kampuchea démocratique*	Télégramme, en date du 3 janvier 1979, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Vice-Premier Ministre responsable des affaires étrangères du Kampuchea démocratique (S/13003)
Situation dans le Sud-Est asiatique et ses incidences sur la paix et la sécurité internationales	La situation dans le Sud-Est asiatique et ses incidences sur la paix et la sécurité internationales : Lettre, en date du 22 février 1979, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents des Etats-Unis d'Amérique, de la Norvège, du Portugal et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13111)
Lettres en date des 13 et 15 juin 1979 du représentant permanent du Maroc	Lettres, en date des 13 et 15 juin 1979, adressées au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13394 et S/13397)
Lettre en date du 25 novembre 1979 du Secrétaire général	Lettre, en date du 25 novembre 1979, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/13646)
Lettre en date du 22 décembre 1979 du représentant permanent des Etats-Unis	Lettre, en date du 22 décembre 1979, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13705)
Lettre en date du 3 janvier 1980 émanant de 52 Etats Membres concernant l'Afghanistan	Lettre, en date du 3 janvier 1980, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies des Etats suivants : Allemagne, République fédérale d', Arabie saoudite, Australie, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Danemark, Egypte, El Salvador, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, Grèce, Haïti, Honduras, Indonésie, Islande, Italie, Japon, Libéria, Luxembourg, Malaisie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Philippines, Portugal, République dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, Singapour, Somalie, Suède, Suriname, Thaïlande, Turquie, Uruguay et Venezuela (S/13724 et Add.1 et 2)

* Connu sous la désignation de Cambodge jusqu'au 5 janvier 1976.

<i>Titre abrégé</i>	<i>Titre officiel</i>
Lettre en date du 1 ^{er} septembre 1980 du représentant permanent de Malte	Lettre, en date du 1 ^{er} septembre 1980, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Malte auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/14140)
Situation entre l'Iran et l'Iraq	La situation entre l'Iran et l'Iraq ¹
Date des élections visant à pourvoir deux sièges vacants à la Cour internationale de Justice	Date des élections visant à pourvoir deux sièges vacants à la Cour internationale de Justice (S/14246)